EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Christophe BERTUCAT, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Abdelmajid MELLOUKI, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Christian PORTEFAIX à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant le vote de la question n° 5 sans donner de pouvoir.
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA quitte la séance avant le vote de la question n° 7 et donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 21 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 41

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

A ce jour, il est à noter que le reste à répartir de la ligne budgétaire 2014 des subventions de fonctionnement à des associations travaillant dans le domaine de la santé est de 1 880 euros.

Aussi, afin d'établir la répartition budgétaire pour les associations travaillant dans le domaine de la santé et de la prévention, et pour plus de lisibilité, il vous est demandé de bien vouloir examiner les dossiers suivants et de proposer pour chacun un montant de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014.

Association des Malades et Handicapés- AMH

L'association des Malades et Handicapés permet de regrouper des personnes malades et handicapées ainsi que leurs parents et/ou conjoints.
Elle a pour but de:
- représenter et défendre les intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs des adhérents et de leur famille,
- proposer et réaliser des activités adaptées aux handicaps en permettant aux adhérents de développer l'entraide, l'estime de soi et l'autonomie,
- travailler à résoudre les problèmes sociaux engendrés par la maladie et/ou le handicap,
- œuvrer à la promotion individuelle et collective des personnes malades et handicapées.

Le budget prévisionnel 2014 de l'association s'élève à 508 031 euros.

A noter que l'association a perçu une subvention de 700 euros au titre de l'année 2013.

La subvention sollicitée est de 1 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros, au titre de l'année 2014.

Les Bibliothèques sonores de l'Association des Donneurs de Voix

L'association, créée en 1972, a pour but de :
- procurer gratuitement aux aveugles et malvoyants le service d'une véritable bibliothèque adaptée à leur handicap,
- enregistrer des livres et des revues sur cassettes ou autres supports audios,
- mettre gratuitement l'ensemble des supports à la disposition des aveugles ou malvoyants *e*n développant l'enregistrement sur CD des livres et revues et en fournissant aux donneurs de voix bénévoles (la plupart étant retraités aux revenus modestes) le matériel nécessaire à l'enregistrement.

Le budget prévisionnel 2014 de l'association est de 26 250 euros.

A noter que l'association a perçu une subvention de 380 euros au titre de l'année 2013.

Le montant de la subvention souhaitée est de 1 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 380 euros, au titre de l'année 2014.

Association FRANCE ADOT 63

L'association FRANCE ADOT 63 relaye les campagnes nationales de communication et d'information en direction d'un large public dans le but de promouvoir et de susciter le don d'organes et de moelle osseuse.

Le budget prévisionnel 2014 de l'association s'élève à 74 000 euros.

A noter que l'association a perçu une subvention de 700 euros au titre de l'année 2013.

La subvention sollicitée est de 1 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 800 euros, au titre de l'année 2014.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix est adoptée, à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 janvier 2015

Pour Le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Nicaise JOSEPH